

# **INSPECTION PEDAGOGIQUE REGIONALE DES LETTRES DE L'ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE**

Mesdames et Messieurs les Chefs d'Etablissement, Chers collègues,

Nous souhaitons vous présenter les recommandations de l'Inspection Pédagogique Régionale relatives à la place que doivent occuper les Langues et Cultures de l'Antiquité dans le cadre de la réforme des collèges. Ces recommandations sont des propositions, qui s'inscrivent dans le cadre de l'autonomie des établissements et qui visent à vous aider dans vos choix. Elles sont motivées par la volonté exprimée par le Ministère et par Monsieur le Recteur de faire en sorte que le plus grand nombre possible d'élèves puissent bénéficier des Langues anciennes. Vous trouverez, par ailleurs, ci-joint le document pédagogique à destination des professeurs de Lettres.

Nous nous tenons à votre disposition pour vous conseiller et vous accompagner.

Cordialement,

Les IA-IPR de Lettres,  
Catherine DAUMAS, Anne GUERPILLON, Isabelle LIEVELOO, Alain  
GUERPILLON, Gilbert STROMBONI

## **Les langues et cultures de l'Antiquité (LCA) dans les dispositifs des enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI) et de l'enseignement de complément (EdC).**

### **I. Les LCA**

#### **➤ Les LCA dans le cadre de la réforme**

**Les LCA sont une discipline d'enseignement.** Elles font partie des enseignements du collège, dans les programmes de français, notamment ceux du cycle 4 qui y font explicitement référence et dans les programmes des enseignements de complément. Ces programmes nourrissent en particulier l'EPI LCA.

### **L'EPI LCA**

Le rôle de l'EPI est de développer par l'interdisciplinarité et la pédagogie de projet les compétences disciplinaires, en fédérant le travail autour de la réalisation d'un objet commun. L'arrêté du 19 mai 2015 stipule que : « **Toutes les disciplines d'enseignement contribuent aux enseignements complémentaires** » ; **il convient donc de veiller à ce que l'enseignement des LCA soit représenté explicitement pour les élèves à travers la mise en œuvre de l'EPI LCA.** Les LCA peuvent également contribuer à la mise en œuvre d'autres thématiques.

**L'EPI LCA a un statut particulier** dans la mesure où il vise **tout à la fois à tirer profit du travail interdisciplinaire et de la pédagogie de projet mais aussi à faire accéder le plus grand nombre possible d'élèves aux Langues anciennes.** L'objectif, maintes fois

réaffirmé, est en effet de permettre l'accès au plus grand nombre aux LCA et ainsi d'augmenter le vivier de latinistes et d'hellénistes, en leur donnant le désir de poursuivre dans un lycée qui offre les options de latin et de grec.

**Ce rôle particulier de l'EPI LCA conduit à veiller :**

- à ce que le contenu de cet EPI soit conforme à son intitulé : l'Antiquité doit y être abordée du point de vue de la « Langue », tant pour le latin que pour le grec, et du point de vue de la « Culture » ; cette notion peut recouvrir un apport civilisationnel mais ne saurait s'y réduire. Les élèves doivent rencontrer la culture latine et grecque à travers les œuvres d'art et les apports scientifiques mais aussi à travers les textes des auteurs.

- à ce que le professeur de Lettres classiques puisse y trouver sa place en lui ménageant un créneau horaire.

- à ce que la classe de 5<sup>ème</sup> soit traitée de façon spécifique afin que la rencontre du latin et du grec puisse donner envie aux élèves de l'approfondir en faisant le choix de l'EdC.

- à ce que le contenu retenu fasse clairement apparaître en quoi la connaissance des LCA enrichit l'approche des autres disciplines. En d'autres termes, montrer que LCA sont par nature interdisciplinaires en ce qu'elles constituent un fondement.

- à ce que d'autres EPI LCA puissent voir le jour en classes de 4<sup>ème</sup> et de 3<sup>ème</sup>, à partir d'organisations souples en termes de structures et de durées. En aucun cas, en effet, il n'y a d'obligation d'imposer durant trois ans les mêmes thématiques à tous les élèves d'un même niveau. Il convient seulement de s'assurer que tous les élèves aient traité au moins six thématiques au terme du cycle 4.

- à ce que l'EdC puisse accueillir tous les élèves qui désirent le suivre.

- **La classe de 5<sup>ème</sup>**

➤ **Organisation de l'EPI LCA en classe de 5<sup>ème</sup> : deux modulations possibles**

La complémentarité de l'EPI LCA et de l'Enseignement de Complément, défini comme un approfondissement, permet d'envisager **deux modulations en classe de 5<sup>ème</sup>** :

1- **l'EPI LCA et l'Enseignement de Complément sont commencés en même temps en début d'année.** Il convient dès lors de s'interroger sur cette complémentarité en veillant en particulier à ce que les activités entrent **en cohérence** et de voir en quoi l'Enseignement de Complément constitue bien un approfondissement du travail engagé dans le cadre de l'EPI. Cette organisation est simple à mettre en œuvre. Durant tout le premier trimestre, il faut permettre aux élèves qui auront été séduits par la rencontre des LCA de rejoindre à tout moment l'EdC, quand ce choix n'a pas été fait initialement.

2- l'EdC, grâce à l'annualisation de l'horaire, **ne démarre qu'à l'issue de l'EPI LCA** et au plus tard à la fin du premier semestre de 5<sup>ème</sup>, afin que ce dernier remplisse parfaitement son rôle et mette vraiment les élèves en situation de choisir ensuite l'approfondissement que permet l'EC, **lequel doit être offert, dans toute la mesure du possible, à tous les élèves désireux d'approfondir les langues anciennes**. Cette organisation est plus complexe et doit prendre en compte la question des EDT et des ORS des professeurs.

➤ **La place du professeur de Lettres classiques dans l'EPI LCA**

**Le professeur de Lettres classiques doit naturellement tenir sa place dans l'EPI LCA.** Quand il n'y a pas de professeur de Lettres classiques, il est souhaitable que cette place soit tenue par un professeur de Lettres modernes, de Langue ou d'une autre discipline, à partir du moment où ce professeur possède un niveau de compétence satisfaisant en latin et vérifié par l'Inspection Pédagogique Régionale.

Il convient de veiller pour le niveau 5<sup>ème</sup> à ce qu'**un créneau spécifique** soit dégagé afin que le professeur de Lettres classiques puisse travailler, pour la part qui lui revient, **avec le plus grand nombre possible d'élèves de 5<sup>ème</sup>**. Ainsi, **le fléchage pour chaque classe de 5<sup>ème</sup> d'une plage horaire où le professeur de Lettres classiques intervient** à hauteur de 1h ou de 0,5h, soit 1H tous les 15 jours, par exemple, peut se révéler pertinent.

➤ **L'EPI LCA et l'enseignement du français**

**Les programmes de français offrent des points de rencontre très féconds.** Toutes les entrées sont concernées. Le document pédagogique à destination des professeurs présente un certain nombre de pistes possibles (voir le document ci-joint)

➤ **L'EPI LCA et les autres disciplines**

Outre le français, le latin et le grec, **d'autres disciplines** peuvent bien évidemment contribuer à la mise en œuvre de cet EPI. Le document pédagogique à destination des professeurs présente un certain nombre de pistes possibles.

**Organisation**

**La réforme offre aux établissements une grande liberté d'organisation.** Voici, à titre d'exemples, quelques illustrations possibles d'organisation d'un EPI LCA croisant la discipline du français et celle des langues anciennes, à partir d'un horaire global apporté par le français de 4,5h : horaire dédié à l'EPI de 1h, cette heure étant décomposée en 0,5h pour le français et 0,5h pour les Langues anciennes.

- **1<sup>er</sup> choix** : durée annuelle avec démarrage simultané de l'EPI LCA et de l'Enseignement de Complément.

- **2<sup>ème</sup> choix** : EPI d'1 trimestre et mise en route de l'EdC de 1,5h à l'issue de cet EPI.

- **3<sup>ème</sup> choix** : EPI d'1 semestre et mise en route de l'EdC de 2h à partir du 2<sup>ème</sup> semestre.

**Le travail en équipe**

Un tel EPI peut rassembler l'ensemble des professeurs de Lettres du niveau 5<sup>ème</sup>. Le contenu de l'EPI pouvant varier, cela laisse les professeurs libres de choisir, par exemple, telle ou telle pièce de Molière, le professeur de Lettres classiques pouvant sans trop de difficulté s'y adapter. Le choix de travailler sur la même pièce peut permettre **des échanges stimulants entre les professeurs** et amener **une réflexion intéressante sur l'évaluation de cet EPI et les formes que peuvent prendre les réalisations concrètes qui viennent fédérer ce travail** ; on pensera notamment aux nombreuses ressources qu'apporte l'usage du numérique. Dans ce cadre, lorsque le professeur de Lettres classiques a en charge une classe de français de 5<sup>ème</sup>, il peut assurer le croisement du français et des langues anciennes et travailler en collaboration, par exemple, avec le professeur documentaliste, un professeur d'Arts plastiques ou un professeur de technologie, si l'objet réalisé fait appel à l'outil numérique.

### Un exemple pour la classe de 5<sup>ème</sup>

Collège de huit divisions

Horaire support de l'EPI : 4,5h (Français)

Français : 3,5h + 0,5h EPI = 4h

LCA : 0,5h EPI

Contenu : les entrées du programme de français

Modalité : Démarrage simultané de l'EPI LCA (1h) et de l'EdC (1h)

Contraintes d'organisation : prévoir pour chaque classe de 5<sup>ème</sup> une case horaire durant laquelle le professeur de Lettres classiques puisse intervenir 1h/15j.

Service d'un professeur certifié de Lettres classiques : 14h + 4h d'EPI LCA

### • Les classes de 4<sup>ème</sup> et de 3<sup>ème</sup>

A la différence du niveau 5<sup>ème</sup> où l'EPI LCA s'adresse à tous les élèves afin de susciter le désir de rejoindre l'EdC, les projets d'EPI LCA 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> peuvent très bien être mis en œuvre dans le cadre d'une seule classe selon des durées adaptées aux projets. On peut, comme en 5<sup>e</sup>, envisager la mise en place de la thématique EPI LCA associée au français ou à d'autres disciplines. Comme pour le niveau 5<sup>ème</sup>, le programme de français offre de nombreuses possibilités. Le document pédagogique à destination des professeurs offre plusieurs pistes possibles.

Mais on peut également envisager que les LCA s'inscrivent dans d'autres thématiques. Le document pédagogique à destination des professeurs offre encore plusieurs pistes possibles.

### L'Enseignement de Complément de latin au cycle 4

L'Enseignement de Complément est un approfondissement et est proposé, dès la classe de 5<sup>ème</sup>, à des élèves ayant suivi un EPI LCA, à quelque moment que ce soit du cycle 4. Il

y a donc **un lien très fort de complémentarité entre l'EPI LCA et l'Enseignement de Complément.**

L'EdC est doté d'un programme. Il convient absolument de veiller à **ne pas construire de séparation artificielle entre l'EPI LCA et l'EdC** mais, tout au contraire, à établir des ponts entre les aspects linguistique, littéraire, artistique et civilisationnel, lesquels doivent être abordés dans l'un et l'autre dispositif.

Quand il n'y a pas de professeur de Lettres classiques, cet EdC peut être pris en charge par un professeur de Lettres modernes volontaire, dont les compétences en la matière auront été vérifiées par l'Inspection Pédagogique Régionale.

#### **L'Enseignement de Complément de grec au cycle 4**

**Les programmes de français, les EPI et l'Enseignement de Complément** sont autant d'occasions de faire une place au grec tant sur le plan de la langue que de la littérature et de la culture. L'EPI permet de faire rencontrer le grec aux élèves dès le niveau 5<sup>ème</sup> et de les initier à l'alphabet, au lexique et, éventuellement, à quelques éléments simples de la langue. Comme pour le latin, les points de rencontre avec le programme de français sont multiples et justifient que le grec soit présent dans le cadre de l'EPI LCA. Le grec peut apporter, par ailleurs, une contribution intéressante à certains EPI scientifiques, tant par la part dévolue au lexique grec que par la place qu'occupe la pensée grecque dans toutes les questions touchant aux interrogations scientifiques.

**L'Enseignement de Complément de grec ancien, outre un Enseignement de Complément de latin, peut être proposé également aux élèves intéressés.** La présence antérieure d'une option de grec dans l'établissement justifie en particulier l'existence de cet EdC.